



Assemblée générale

Distr. générale
23 juillet 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 20 a) de l'ordre du jour

**Développement durable : mise en œuvre d'Action 21,
du Programme relatif à la poursuite de la mise
en œuvre d'Action 21 et des textes issus
du Sommet mondial pour le développement durable
et de la Conférence des Nations Unies
sur le développement durable**

Lettre datée du 19 juillet 2013, adressée au Président de l'Assemblée générale par les Coprésidents du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable

En notre qualité de Coprésidents du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, et rappelant respectivement les paragraphes 249 et 6 des résolutions 66/288 et 67/203 de l'Assemblée, nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un rapport d'activité sur les travaux du Groupe de travail à ses quatre premières sessions.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte dudit rapport comme document de l'Assemblée générale.

Les Coprésidents
(*Signé*) Macharia **Kamau**
Csaba **Kőrösi**



Rapport d'activité du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable

I. Introduction

1. Dans sa résolution 66/288, l'Assemblée générale fait sien le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », figurant en annexe à la résolution, dont le paragraphe 248 se lit comme suit :

« 248. Nous sommes déterminés à mettre en place un mécanisme intergouvernemental transparent et participatif concernant les objectifs de développement durable, ouvert à toutes les parties prenantes, afin de formuler des objectifs de développement durable de portée mondiale devant être adoptés par l'Assemblée générale. Un groupe de travail ouvert doit être constitué au plus tard à l'ouverture de la soixante-septième session de l'Assemblée. Il comprendra trente représentants, choisis par les États Membres au sein des cinq groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies afin de respecter une représentation géographique juste, équitable et équilibrée. Ce groupe de travail définira tout d'abord sa méthode de travail et devra, notamment, arrêter des modalités pour garantir la pleine participation à ses travaux des parties prenantes et des spécialistes concernés de la société civile, des scientifiques et des organismes des Nations Unies, de façon à tirer parti des différents points de vue et expériences. Il présentera un rapport à l'Assemblée à sa soixante-huitième session, dans lequel figurera une proposition d'objectifs de développement durable, pour examen et suite à donner. »

2. Dans sa résolution 67/203, l'Assemblée rappelle les paragraphes 245 à 251 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et souligne de nouveau que le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable lui soumettra un rapport à sa soixante-huitième session et qu'il lui rendra régulièrement compte de l'état d'avancement de ses travaux, compte tenu notamment de la première réunion de l'instance politique de haut niveau, quelles qu'en soient la structure et les modalités de fonctionnement, et de la manifestation spéciale prévue en 2013 en vue de faire le point de l'action menée pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

3. Dans sa décision 67/555, l'Assemblée se félicite de la composition du Groupe de travail, décidée par les cinq groupes régionaux des Nations Unies, qui figure à l'annexe de la décision.

4. Le présent rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail a été établi comme suite à ces dispositions.

II. Questions d'organisation

A. Organisation des travaux

5. Les sessions se sont tenues comme suit : première session les 14 et 15 mars 2013 (quatre séances); deuxième session du 17 au 19 avril 2013 (six séances);

troisième session du 22 au 24 mai 2013 (six séances); et quatrième session du 17 au 19 juin 2013 (six séances).

B. Ouverture

6. Le 14 mars 2013, le Président de la soixante-septième session de l'Assemblée générale a ouvert la première session du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable. Le Secrétaire général de l'ONU a également fait une déclaration.

C. Élection du Bureau

7. À la 1^{re} séance de sa première session, le 14 mars, le Groupe de travail a élu Csaba Kőrösi (Hongrie) et Macharia Kamau (Kenya) Coprésidents par acclamation.

D. Ordre du jour

8. À la même séance, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire (A/AC.280/2013/1) ci-après :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Suite à donner à la partie du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable se rapportant à la proposition d'objectifs de développement durable.
4. Questions diverses.
5. Adoption du rapport.

E. Méthode de travail

9. Toujours à la même séance, le Groupe de travail a arrêté ses méthodes de travail¹.

F. Déroulement des sessions

10. À sa première session, les 14 et 15 mars 2013, le Secrétariat lui ayant présenté la première contribution du Secrétaire général à ses travaux (A/67/634), le Groupe de travail ouvert a consacré une discussion générale et un débat interactif aux objectifs de développement durable.

11. À ses deuxième, troisième et quatrième sessions, le Groupe de travail a évoqué, à la faveur de discours liminaires, d'exposés sur les notes thématiques de

¹ http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/1692OWG_methods_work_adopted_1403.pdf.

l'équipe d'appui technique de l'ONU, de réunions-débats, de débats interactifs et de déclarations nationales, les questions suivantes :

- a) Deuxième session (17-19 avril 2013) :
 - i) Conceptualisation des objectifs de développement durable;
 - ii) Éradication de la pauvreté;
- b) Troisième session (22-24 mai 2013) :
 - i) Sécurité alimentaire et nutrition, agriculture durable, désertification, dégradation des terres et sécheresse;
 - ii) Eau et assainissement;
- c) Quatrième session (17-19 juin 2013) :
 - i) Emploi et travail décents pour tous, protection sociale, jeunes, éducation et culture;
 - ii) Santé, dynamique démographique.

III. Temps forts des travaux du Groupe de travail

12. Les travaux du Groupe de travail étaient censés s'articuler en deux grandes phases, la première qui se veut l'occasion de faire le bilan et de recueillir les vues d'experts, des États Membres et des parties prenantes devant aller de la première session, tenue en mars 2013, à février 2014. À cette occasion, les membres du Groupe sont censés débattre des thèmes principaux, notamment ceux retenus dans le Cadre d'action du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et de la manière de les organiser en un ensemble d'objectifs de développement durable. La seconde phase, allant de février à septembre 2014, sera l'occasion pour le Groupe d'établir, pour présentation à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session, le rapport comportant une vision stratégique et une proposition d'objectifs de développement durable demandé par les chefs d'État et de gouvernement à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

13. La réflexion sur les objectifs de développement durable s'inscrit dans le cadre des débats en cours sur le programme de développement pour l'après-2015. L'idée d'un cadre unique comportant un ensemble unique d'objectifs – universels, applicables à tous les pays, mais adaptables aux différentes réalités et priorités nationales – a recueilli une large adhésion.

Séances de la matinée avec les grands groupes et autres parties prenantes

14. À compter de la troisième session, les Coprésidents ont organisé chaque matin, avant l'ouverture officielle des travaux du Groupe de travail, à l'intention des représentants des grands groupes et autres parties prenantes, des séances d'une heure qui sont, pour ces derniers, l'occasion d'exprimer leurs points de vue et de partager leurs expériences, les membres du Groupe de travail étant encouragés à y assister. Après quoi, ils rendront compte de la teneur des vues ainsi exprimées lors des discussions avec les États Membres.

15. Les Coprésidents ont invité les participants à envisager la mise en œuvre comme une question transversale, les différentes propositions étant censées être

traduites dans les faits. Les participants issus des grands groupes et de la société civile ont pour leur part proposé diverses solutions : réaffectation des subventions appliquées aux combustibles fossiles et des dépenses militaires; lutte contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux; création de taxes sur les transactions internationales et de taxes vertes, etc.

Conceptualisation des objectifs de développement durable

16. On s'accorde à considérer que les objectifs de développement durable que le Groupe est chargé de proposer doivent obéir à une vision et une optique à long terme. Cette logique s'ordonne autour de la mutation profonde à opérer pour concrétiser l'ambition commune d'éliminer la pauvreté et d'inscrire le développement humain universel dans le cadre d'un développement durable, respectueux de la dignité humaine, soucieux de l'environnement et en harmonie avec la nature, pour le bien-être et le bonheur des générations présentes et futures.

17. Beaucoup ont réaffirmé les principes qui doivent sous-tendre cette proposition d'objectifs – dont les Principes de Rio, consacrés au paragraphe 246 de « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe).

18. On s'accorde à reconnaître que les objectifs de développement durable doivent venir renforcer et faire fond sur les engagements internationaux dans les domaines économique, social et environnemental.

19. Restant l'objectif primordial de la communauté internationale, l'élimination de la pauvreté doit être au cœur de toute proposition d'objectifs de développement ainsi que du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

20. On s'accorde largement à considérer que, pour éliminer irréversiblement la pauvreté, les objectifs de développement durable doivent envisager le développement durable selon une perspective globale, c'est-à-dire concilier ses trois dimensions dans leurs interdépendances.

21. Le dynamisme et la résistance des économies, ainsi que la bonne santé et la résistance de l'environnement, sont en effet les clefs de l'élimination de la pauvreté ainsi que de la viabilité et de la durabilité du progrès économique et social.

22. Il faudra donc, avant toute chose, entreprendre de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement les plus en retard, les objectifs de développement durable, qui se veulent plus complets, équilibrés, ambitieux et radicaux, devant tendre à relever les défis à venir.

23. On a souligné qu'il fallait dégager quelques objectifs d'aspiration ayant valeur générale faciles à comprendre. Il s'agira ensuite de dégager un consensus autour de priorités mondiales concernant les domaines où il importe le plus de prendre des engagements nationaux et de mobiliser la coopération internationale en vue de multiplier les incidences positives de l'action menée et de garantir notre avenir commun.

24. On s'accorde à considérer que si l'on peut concilier diversement les trois dimensions du développement durable, pris ensemble les buts, objectifs et indicateurs à définir devraient tracer la voie du développement durable et de l'avenir que nous voulons, les objectifs variant d'un pays à l'autre selon le niveau de développement.

25. Beaucoup estiment que, au-delà des résultats souhaitables, les objectifs de développement durable et les cibles correspondantes doivent également mettre l'accent sur les moteurs clés du développement durable. Nombre de participants ont évoqué le caractère transversal de nombre des questions à l'examen ainsi que l'importance d'exploiter des synergies, chaque fois que possible, en tenant systématiquement compte de leur interdépendance.

26. Plusieurs facteurs favorisant, moteurs, stratégies et approches de développement durable (droits de l'homme, approches axées sur les droits, gouvernance, état de droit, participation élargie à la prise de décisions, etc.) pourraient difficilement être érigés en objectifs proprement dits. Il s'agira d'appréhender ces objectifs dans leur interdépendance.

27. Les problèmes auxquels se heurte la communauté internationale dans le domaine du développement durable ne sont susceptibles de solution que si tous les pays développés et en développement coopèrent et s'engagent à agir.

28. Les perspectives d'élimination de la pauvreté et de développement humain durable sont tributaires de l'état de notre planète. Il est donc impératif que des modes de consommation et de production durable s'imposent dans tous les pays, à commencer par les pays développés.

29. Il faudra nouer un partenariat mondial plus solide pour promouvoir le développement durable. Certains des problèmes les plus épineux auxquels nous devons faire face ne sont pas susceptibles de solutions purement nationales ou locales.

30. Pour aller de l'avant vers la réalisation des objectifs de développement durable, il faudra mobiliser des ressources et prendre des mesures concertées. D'aucuns estiment ainsi que toute proposition d'objectifs de développement durable doit comporter des moyens de mise en œuvre (financement, technologie, renforcement des capacités, etc.).

31. Les gouvernements, agissant de concert, joueront un rôle de chef de file, mais un partenariat mondial véritablement efficace devra voir des partenaires actifs dans tous les acteurs de la société, y compris le secteur privé, en ce qu'il représente le principal moteur de la croissance économique et de la création d'emplois à l'échelle mondiale, et est aussi une des sources majeures des technologies nécessaires à la solution des problèmes mondiaux.

32. En ce qui concerne les partenariats, le constat est que, dès lors qu'ils sont ciblés et font intervenir de multiples parties prenantes, ils ont des chances de mobiliser des ressources et efforts internationaux au service de certains objectifs du Millénaire pour le développement. De tels partenariats, à objectifs spécifiques, pourraient de même contribuer efficacement à la réalisation des objectifs de développement durable.

33. Afin de pouvoir mesurer les progrès et de les mesurer effectivement, il faudra quantifier les objectifs, les pays devant se doter de moyens de collecte de données et de statistiques nécessaires d'appoint à de solides indicateurs de progrès.

Élimination de la pauvreté

34. Éliminer l'extrême pauvreté en l'espace d'une génération est un objectif ambitieux mais réalisable.

35. Dans certaines régions, les progrès réalisés en la matière au cours de la dernière génération sont impressionnants. Dans d'autres, en particulier en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne, il reste en revanche à gagner en rapidité et en constance.

36. L'insuffisance des revenus demeure la cible principale, mais la pauvreté étant multidimensionnelle, les objectifs de développement durable devront s'attaquer à d'autres aspects, à l'exemple des objectifs du Millénaire pour le développement, dans une certaine mesure. On pense notamment à l'accès universel à une nourriture suffisante, en quantité et en qualité, ainsi qu'à des services de base (eau et assainissement, soins de santé primaires et éducation, et services énergétiques modernes).

37. En se fixant pour but de réaliser l'universalité de ces éléments essentiels du bien-être humain, on entreprendrait *ipso facto* de résoudre le problème des inégalités, car pour atteindre les objectifs, force serait de tenir compte des plus pauvres et des plus vulnérables.

38. Pour mesurer les progrès, il importera néanmoins de collecter des données désagrégées, aucune tranche de revenu ou groupe social ne devant être laissé pour compte.

39. Ainsi, loin d'être purement autonome, l'élimination de la pauvreté aurait valeur d'objectif transversal.

40. Les pauvres souffrent non seulement d'un manque d'accès aux services de base mais aussi, très souvent, de la médiocrité des services fournis, singulièrement en matière d'éducation et de santé. Si l'on veut aller de l'avant, il faut donc œuvrer à garantir tant l'accès que la qualité des services offerts aux pauvres.

41. En ce qui concerne l'accès universel, beaucoup ont souligné qu'il importait de renforcer les capacités institutionnelles à tous les niveaux, le but étant de pouvoir fournir des services mieux ciblés et de meilleure qualité. Le problème a souvent été envisagé sous l'angle des lacunes de la gouvernance, à combler.

Sécurité alimentaire et nutrition, agriculture durable, désertification, dégradation des terres et sécheresse

42. On a rappelé le droit fondamental de tout être humain de manger à sa faim. À cet égard, il est essentiel de garantir l'accès de tous à une nourriture saine et nutritive, en quantité suffisante, cette nourriture devant être financièrement abordable pour les pauvres.

43. On pourrait éliminer la faim et la malnutrition en l'espace d'une génération ou moins, et presque tous s'accordent à dire qu'il faut se fixer cet objectif.

44. La question de la nutrition pendant les 1 000 jours les plus déterminants de la vie, qui vont du début de la grossesse au deuxième anniversaire de l'enfant, mérite une attention particulière.

45. Bien se nourrir, ce n'est pas simplement recevoir un apport calorique suffisant. Encore doit-on avoir un régime alimentaire sain, riche en micronutriments. La progression des maladies non contagieuses, dans les pays développés et en développement, s'explique dans une large mesure par la pauvreté des régimes alimentaires et des modes de vie.

46. À l'échelle mondiale, c'est dans les zones rurales que la pauvreté reste la plus répandue, et nombreux sont les petits exploitants et les agriculteurs sans terre qui, avec leur famille, sont voués à la misère et à la faim.

47. Pour résoudre durablement le fléau de la pauvreté et de la faim, il faudra donc augmenter durablement la productivité des petits exploitants ainsi que les revenus en milieu rural.

48. Il faudra pour cela investir davantage dans la recherche agricole et les infrastructures rurales et entreprendre d'offrir aux petits agriculteurs, en particulier aux femmes, un accès plus sûr aux terres, aux crédits, aux assurances pour récoltes et autres facteurs de production.

49. Il est aussi essentiel de ménager aux petits producteurs un accès aux marchés nationaux, régionaux et internationaux en levant les barrières commerciales et en éliminant les subventions, facteurs de distorsion des marchés.

50. La pêche saine, productive et durable est un élément indispensable de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance de la population dans nombre de pays; de même, les pratiques d'élevage durable augmentent les revenus et la productivité agricoles.

51. Il faudrait renforcer les chaînes de valeur agricoles dans de nombreux pays en développement, notamment en ce qui concerne le traitement après récolte, le stockage et l'acheminement vers les marchés, les pertes enregistrées à ces différents stades venant réduire sensiblement la quantité de denrées disponibles et augmenter les coûts.

52. Le gaspillage alimentaire en bout de chaîne, au niveau des détaillants et des consommateurs, est un véritable problème qui nuit à la capacité du secteur alimentaire de répondre aux exigences de la croissance démographique et de l'évolution des régimes alimentaires.

53. Les pratiques d'agriculture durable seront appelées à jouer un rôle de plus en plus important face à la demande croissante de denrées alimentaires. Les systèmes de production agricole durable devront exploiter plus efficacement et dans leur ensemble les ressources limitées qui sont disponibles, et causer beaucoup moins de dégâts à l'environnement que les modes de culture à forte intensité de facteurs de production dominant à l'heure actuelle.

54. Le savoir agricole traditionnel comporte de nombreux éléments qui, enrichis des dernières connaissances scientifiques, pourraient favoriser la mise en place de systèmes de production alimentaire rentables reposant sur une gestion saine et durable des sols, des terres, des ressources en eau, des nutriments et de la lutte contre les insectes nuisibles, et sur la généralisation des engrais biologiques.

55. Il faudra mettre fin à la dégradation des sols et en inverser le processus si l'on veut répondre aux futurs besoins alimentaires. Les participants à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable ont d'ailleurs plaidé, dans le contexte du développement durable, en faveur d'un monde où la dégradation des sols n'est plus un problème.

56. D'aucuns se demandent si l'objectif est assez ambitieux compte tenu de l'ampleur actuelle de la dégradation des sols à l'échelle mondiale et, à l'inverse, des bienfaits potentiels de la régénération des sols, non seulement pour la sécurité

alimentaire mais aussi pour l'atténuation des effets des changements climatiques. Il est vrai par ailleurs que la connaissance scientifique des phénomènes à l'origine de la désertification, de la dégradation des sols et de la sécheresse ne cesse de progresser.

Eau et assainissement

57. L'eau est au cœur du développement durable. L'eau et l'assainissement sont essentiels pour la réalisation de nombreux objectifs de développement, notamment dans les domaines de l'agriculture, de la santé et de l'éducation.

58. Si l'on a atteint, cinq ans avant l'échéance, l'objectif de réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès à l'eau potable, on est encore loin de l'accès universel et fiable à cette ressource.

59. En outre, étendre les infrastructures d'assainissement améliorées aux zones rurales et aux collectivités urbaines pauvres reste un pari majeur, l'objectif 7 du Millénaire pour le développement étant encore loin d'être atteint.

60. Tout autorise également à continuer à établir un lien entre assainissement et eau potable, ces deux déterminants de la santé étant intrinsèquement liés.

61. La science nous enseigne que les processus hydrologiques sont planétaires et qu'il y a une étroite interdépendance entre les différentes fonctions et utilisations de l'eau, d'où l'intérêt d'une démarche intégrée de gestion des ressources en eau à divers niveaux, quand on sait l'importance de la coopération transfrontière en matière de gestion de l'eau.

62. Les problèmes de pénurie d'eau et de variabilité de l'eau s'accroissent du fait des changements climatiques; par conséquent, la gestion durable de l'eau doit figurer en bonne place dans le programme de développement pour l'après-2015.

63. Au-delà de son caractère essentiel pour une vie saine, l'eau doit être utilisée bien plus efficacement dans presque tous les domaines, en particulier dans l'agriculture et l'industrie.

64. Il faut faire appel à la technologie, améliorer les infrastructures et offrir des mesures d'incitation pour réduire les pertes, le gaspillage et la pollution de l'eau de manière à mettre les ressources au service de fins productives.

65. La technologie étant nécessaire pour utiliser l'eau efficacement, réduire la pollution de l'eau et traiter les eaux polluées, on fixera tous objectifs en la matière en fonction de la disponibilité et du coût des techniques appropriées.

66. Il faut renforcer la gestion durable des écosystèmes pour améliorer la régulation, la qualité et la disponibilité de l'eau. L'expérience montre qu'investir dans la protection de bassins versants d'importance stratégique, par exemple, peut s'avérer très rentable, mais très souvent on minimise ou sous-estime la valeur des services fournis par ces écosystèmes.

67. On s'est accordé à dire qu'il faudrait consacrer spécialement un objectif de développement durable à l'eau, qui permettrait d'appréhender dans leur complexité les problèmes interdépendants de l'eau selon une démarche intégrée.

68. On pourrait retenir différents objectifs, par exemple l'accès équitable, universel et durable à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène; la mise en valeur,

la gestion et l'exploitation durables des eaux de surface et des eaux souterraines dans le respect des besoins des écosystèmes; la réduction de la pollution de l'eau et la collecte et le traitement des eaux usées et résiduaires; la réduction de l'exposition aux inondations, sécheresses et autres catastrophes liées à l'eau et de leurs conséquences, et le renforcement de la coopération dans le domaine de l'eau et l'amélioration de la gouvernance de l'eau.

Emploi et travail décent pour tous, protection sociale, jeunes, éducation et culture

69. Créer des emplois productifs en nombre suffisant pour satisfaire tous ceux qui cherchent à s'employer pour un salaire décent est un défi majeur pour tous les pays, développés ou en développement.

70. Dans les pays à faible revenu, si le chômage en soi est aussi une question pressante, la prédominance de l'emploi à faible productivité est un sujet de préoccupation plus immédiat, en particulier dans le secteur informel qui fournit aux ménages des revenus insuffisants pour échapper à la pauvreté.

71. Il est capital de bâtir des économies dynamiques, résilientes, durables et diversifiées pour faire face au problème de l'emploi dans les pays en développement. Par exemple, les pays africains, qui connaissent une explosion démographique de la jeunesse, pourraient bénéficier d'un dividende démographique non négligeable, mais à condition cependant qu'ils soient capables de créer suffisamment d'emplois décents à la faveur d'une transformation structurelle, notamment par l'industrialisation.

72. L'immense majorité des emplois décents étant créés par le secteur privé, chaque pays doit se doter d'un cadre d'action favorable à l'investissement privé et à l'entrepreneuriat.

73. Lutter contre le chômage des jeunes est une priorité mondiale. Il est essentiel de se doter de systèmes plus solides pour faciliter la transition des études à la vie active, notamment pour doter l'individu des compétences qui répondent aux exigences du marché du travail.

74. On a avancé diverses propositions au sujet de l'emploi et du travail décent, notamment celle tendant à les ériger en objectif autonome et en cible associée à tel ou tel objectif général, par exemple « éliminer la pauvreté » ou « créer des emplois, des moyens d'existence durables et une croissance équitable » [objectif 8 de l'annexe du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 (A/67/890)].

75. Les programmes de protection sociale sont d'importantes mesures de lutte contre la pauvreté qui permettent également de renforcer la cohésion sociale. Protéger l'enfance de la pauvreté extrême c'est consentir un précieux investissement à long terme dans le bien-être individuel et général.

76. L'accès aux services de santé de base, les compléments de revenus, l'éducation et des suppléments nutritionnels sont autant d'éléments de tout seuil de protection sociale. Par conséquent, des objectifs de sécurité alimentaire et de santé peuvent permettre d'atteindre certains de ces éléments.

77. L'assurance chômage et la pension de vieillesse sont également d'importants éléments de la protection sociale, bien connus dans les pays développés mais en passe de se généraliser.

78. Tout semble indiquer que chaque pays, même à faible revenu, a les moyens d'instituer un seuil de protection sociale de base propre à sa situation.

79. L'éducation est absolument fondamentale dans tout programme de développement durable. Elle a valeur non seulement d'investissement essentiel mais aussi de base importante de l'épanouissement humain grâce à l'apprentissage permanent.

80. Le programme de développement pour l'après-2015 doit réaliser l'objectif du Millénaire pour le développement de l'enseignement primaire pour tous. Néanmoins, il devrait également tendre à améliorer la qualité de cet enseignement, jugée à l'aune des résultats qui devront être mesurés plus largement et plus efficacement.

81. L'égalité des sexes dans l'éducation est un objectif important en soi qui a de multiples avantages d'ordre social, économique et environnemental.

82. En outre, pour garantir des emplois productifs dans des économies de plus en plus fondées sur la connaissance, il faudra privilégier davantage l'enseignement secondaire, voire même supérieur, certains pays pouvant choisir de se fixer des cibles en la matière.

83. Tout en mettant l'accent sur l'éducation des jeunes, nombre de pays doivent continuer de chercher à améliorer le taux d'alphabétisation des adultes, tous les pays devant tenir le coup en matière d'apprentissage permanent afin d'aider chacun à s'adapter à l'évolution du marché du travail.

84. On s'accorde à dire que la culture et la diversité culturelle sont importantes pour la créativité, la cohésion et la résilience des sociétés, mais il n'est pas certain que la culture puisse constituer un objectif en soi.

Santé et dynamique démographique

85. La santé est un droit et un objectif en soi, ainsi qu'un moyen de mesurer la réussite de l'ensemble du programme de développement durable.

86. On s'accorde à penser que s'il faut tenir le cap des priorités sanitaires définies par les objectifs du Millénaire pour le développement dans le domaine de la santé, on gagnerait à les rattacher à un objectif unique général de santé sous forme de cibles rapprochées à d'autres cibles sanitaires.

87. Une variante d'objectif de santé proposée serait conçue comme suit : « améliorer la santé à tous les stades de la vie » et « maximiser l'espérance de vie en bonne santé ». Un tel objectif devrait également envisager la qualité de vie des personnes handicapées.

88. Un autre objectif proposé en matière de santé privilégierait l'accès aux services aux dépens des résultats : une couverture santé universelle, englobant l'accès équitable à des services de santé de base de qualité, la promotion de la santé, la prévention et le traitement des maladies et la protection contre les risques financiers liés à la maladie et au handicap.

89. Pour atteindre l'objectif de « maximiser l'espérance de vie en bonne santé » par exemple, il faudrait non seulement instituer une couverture santé universelle mais aussi s'attaquer à un ensemble de déterminants sociaux et environnementaux de la santé allant de la pauvreté et la malnutrition à la pollution.

90. Les maladies dont souffrent principalement les populations pauvres doivent rester une priorité mondiale dans le domaine de la santé pour l'après-2015, traduite dans des cibles en matière de santé.

91. Des progrès soutenus sont nécessaires dans le domaine de la vaccination contre les maladies courantes de l'enfant ainsi que dans celui de la prévention et du traitement des maladies transmissibles telles que les affections gastro-intestinales, le paludisme, le VIH/sida et la tuberculose. Un appel a été lancé en faveur de la réalisation de l'ambition d'une génération débarrassée du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose.

92. Parallèlement, alléger le fardeau des maladies non transmissibles est devenu hautement prioritaire pour nombre de pays, qui ont souligné la nécessité, entre autres, de promouvoir un régime alimentaire et un mode de vie sains.

93. La santé est un domaine où les coûts afférents à la réalisation de tel ou tel objectif, par exemple l'espérance de vie ou les années de vie corrigées du facteur incapacité, peuvent varier considérablement. Par conséquent, les gouvernements devront rechercher un bon rapport coût/efficacité, notamment dans les cas où une population vieillissante pourrait mettre le système de santé à rude épreuve.

94. On a souligné qu'il était essentiel de respecter et de promouvoir la santé procréative et sexuelle et de protéger et satisfaire les droits en matière de procréation, conformément au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, au Programme d'action de Beijing et aux documents finals issus de leurs conférences d'examen. On a également souligné la nécessité de mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles, notamment aux violences et sévices sexuels.

95. Tout ensemble d'objectifs de développement durable et de cibles connexes doit tenir compte de la dynamique démographique, qui en conditionne la faisabilité. Éliminer la pauvreté, par exemple, devient de plus en plus difficile dans un contexte de taux de fécondité élevés et de croissance rapide de la population. Il devient également de plus en plus problématique, étant donné le vieillissement rapide de la population, de fournir à tous des soins de santé appropriés.

96. La dynamique démographique a également des incidences majeures sur l'économie et l'environnement. Le taux de croissance de la population active par rapport aux jeunes et aux personnes âgées agit sur la croissance potentielle du produit intérieur brut (PIB). L'accroissement démographique et la croissance rapide des classes moyennes urbaines influent sur l'utilisation des ressources, les modes de consommation et de production et les pressions exercées sur l'environnement.

97. La migration est un aspect de la dynamique démographique porteur de bienfaits sociaux et économiques non négligeables, notamment l'apport de nouvelles compétences et l'accroissement de l'offre de main-d'œuvre dans les pays d'accueil, l'envoi de fonds dans les pays d'origine et le retour des migrants dans leur pays d'origine avec un potentiel d'investissement plus élevé, mais non sans difficultés, notamment la perte de travailleurs qualifiés par le pays d'origine et la problématique

intégration sociale et culturelle des migrants dans le pays d'accueil. Le respect des droits fondamentaux des migrants est une pierre de touche essentielle.

IV. Manifestations organisées en marge des troisième et quatrième sessions du Groupe de travail ouvert

Groupe de travail ouvert (troisième session)

98. Quatre manifestations ont été organisées en marge de la troisième session du Groupe de travail ouvert. Le Ministère allemand de l'environnement a organisé une manifestation parallèle intitulée « L'environnement, élément d'un programme général : le cas des ressources en eau, de la sécurité alimentaire et de la dégradation des terres » qui a été l'occasion d'une réflexion sur la dimension environnementale du développement durable dans ses rapports avec les différents domaines thématiques. Le Programme des Nations Unies pour le développement et la Campagne Objectifs du Millénaire ont consacré un débat parallèle au thème « Mon monde : aperçu des priorités du citoyen dans la perspective du nouveau programme de développement : l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à des aliments nutritifs ». La Mission permanente du Brésil et le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ont consacré un débat parallèle au thème « L'eau et la biodiversité » à l'occasion de la Journée internationale de la diversité biologique. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a organisé un débat parallèle sur le thème « La nutrition dans le contexte de l'après-2015 » lors duquel le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le PAM ont fait un exposé commun.

Groupe de travail ouvert (quatrième session)

99. Quatorze manifestations organisées en marge de la quatrième session du Groupe de travail ouvert ont été l'occasion d'exposés sur le rapport du Groupe de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 et le rapport du Réseau des solutions pour le développement durable. L'exposé sur le premier rapport a été fait par Amina Mohammed, Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la planification du développement après 2015, et Homi Kharas, principal auteur et secrétaire exécutif du secrétariat du Groupe de haut niveau, Jeffrey D. Sachs, Directeur du Réseau des solutions pour le développement durable, et Guido Schmidt-Traub, Directeur exécutif, ayant présenté le rapport du Réseau, intitulé « Programme d'action pour le développement durable ».

100. Trois manifestations parallèles ont été consacrées à des thèmes liés à la jeunesse; organisée par le Commonwealth Youth Programme du Secrétariat du Commonwealth et le grand groupe des enfants et des jeunes des Nations Unies, la première était consacrée au thème « Indicateurs et niveaux de référence pour les enfants et les jeunes dans le cadre d'un objectif potentiel de développement durable », la seconde consacrée au thème « Jeunes et adolescents dans le cadre du programme pour l'après-2015 : priorités, difficultés et perspectives » ayant été organisée par le Fonds des Nations Unies pour la population. Enfin, le Gouvernement britannique a organisé une manifestation parallèle sur le thème « Chômage des jeunes : aller au-delà des jeunes sans emploi, sans études et sans formation en vue d'emplois de qualité ».

101. Les Gouvernements colombien et guatémaltèque ont organisé une manifestation parallèle sur le cadre conceptuel des objectifs de développement durable consacrée au thème « Proposition de tableau de bord : comment parvenir à un programme pour l'après-2015 universel et adapté à la situation de chaque pays? ». De son côté, l'Union européenne a consacré une manifestation parallèle au thème « Après-2015 : action mondiale pour un avenir durable et partagé ». L'Organisation internationale du Travail a organisé une manifestation sur le thème « Relier l'environnement, l'économie et la société grâce à un travail décent », lors de laquelle elle a présenté des expériences et des recommandations concrètes en vue de mesures favorables à un travail décent. Au sujet de l'eau, le comité directeur de Friends of Water (Finlande, Hongrie, Tadjikistan et Thaïlande, ainsi que la Suisse) a organisé une manifestation intitulée « Vers un objectif mondial relatif à l'eau » lors de laquelle la Suisse a proposé d'ériger le thème « monde où l'approvisionnement en eau est garanti » en objectif autonome.

102. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la Fondation pour les Nations Unies et Énergie durable pour tous ont consacré une manifestation parallèle au thème « Questions indissociables de la santé : villes, transports et énergie durables pour une population en bonne santé ». Les Missions permanentes du Mexique, de la Norvège et de l'Uruguay, ainsi que les organisations Plan International, Save the Children, World Vision et Management Sciences for Health et la campagne « Beyond 2015 » ont organisé une manifestation parallèle sur le thème « Mettre fin à l'extrême pauvreté : de grandes ambitions pour la santé et l'éducation des enfants » lors de laquelle elles ont proposé des moyens d'atteindre la couverture santé universelle. Toujours dans le domaine de la santé, les Missions permanentes de la Suède et du Botswana, l'OMS et l'UNICEF ont organisé, avec l'appui d'autres partenaires, une manifestation parallèle sur le thème « La santé dans le programme de développement durable : réflexion sur le Groupe de travail ouvert, la consultation thématique mondiale sur la santé et le rapport du Groupe de haut niveau ».

103. Le Gouvernement bangladais et l'Organisation internationale pour les migrations ont organisé une manifestation parallèle sur le thème « Les migrations dans le programme de développement pour l'après-2015 » lors de laquelle plusieurs parties prenantes ont exprimé leurs vues et examiné l'importance et l'incidence des migrations dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015. En ce qui concerne les travaux de recherche transdisciplinaires et de la gouvernance solide, les Gouvernements japonais et australien ont consacré une manifestation parallèle au thème « Les objectifs de développement durable, moteurs de la recherche et de l'éducation transdisciplinaires – d'après les auteurs de l'article paru dans *Nature* ».

V. Perspectives d'avenir

104. À mi-parcours de son bilan, le Groupe de travail ouvert a déjà étudié un grand nombre d'informations utiles. Ses délibérations ont été enrichies de précieuses contributions, notamment les rapports du Groupe de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 et du Réseau des solutions pour le développement durable.

105. Le Groupe de travail examinera diverses questions cruciales au cours de ses prochaines sessions (croissance économique soutenue et partagée, moyens de mise

en œuvre, modes de consommation et de production durables, changements climatiques et réduction des risques de catastrophe, océans, etc.). La formule stimulante à ce jour, d'échanges ouverts et interactifs d'idées et de propositions concrètes devrait continuer de lui permettre d'améliorer ses délibérations. Dans le même esprit, le Groupe pourrait continuer de tenir le pari d'examiner, outre les propositions d'objectifs et de cibles, l'opportunité de les hiérarchiser et d'examiner les moyens et ressources associés, et ce sans méconnaître le cadre général, au-delà des objectifs et cibles.

106. Dans la suite de ses travaux, le Groupe de travail ouvert peut faire fond sur la convergence des idées autour de la nécessité de concilier les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable qui, obéissant à l'impératif incontestable de l'élimination de la pauvreté, doit mieux s'accommoder de la croissance économique et de la viabilité écologique, de manière à donner un caractère irréversible à l'élimination de la pauvreté et au développement humain.
